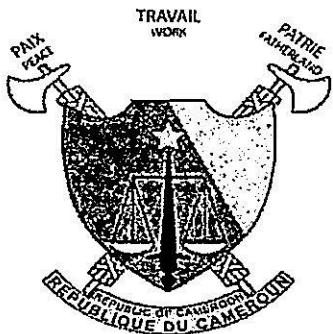


**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
\*\*\*\*\*  
 Paix –Travail –Patrie  
\*\*\*\*\*  
**REGION DU CENTRE**  
\*\*\*\*\*  
**DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE**  
\*\*\*\*\*  
**COMMUNE DE BOT-MAKAK**  
\*\*\*\*\*  
**SECRETAIRE GENERAL**  
\*\*\*\*\*



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
\*\*\*\*\*  
 Peace – Work – Fatherland  
\*\*\*\*\*  
**CENTER REGION**  
\*\*\*\*\*  
**NYONG AND KELLE DIVISION**  
\*\*\*\*\*  
**BOT-MAKAK COUNCIL**  
\*\*\*\*\*  
**GENERAL SECRETARIAT**  
\*\*\*\*\*

## Décision Municipale N° 00062/DM/CBM/SG/2023 du 05 OCT 2023

Portant résiliation de la Lettre-Commande N°00009/LC/R-CE/D-NK/COMMUNE DE BOT-MAKAK/SG/STADL/2023 pour l'équipement en couveuse avec alimentation à énergie solaire avec batterie à la Société Coopérative Simplifiée Agri-Village (SCOOPS-AGRIVILLAGE) dans la Commune de Bot-Makak, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre.

### Le Maire de la Commune de Bot-Makak,

- Vu La Constitution ;
- Vu La Loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu La loi n° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
- Vu Le Décret N° 77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes et établissements communaux et ses modifcatifs subséquents ;
- Vu Le Décret n° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation, et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu L'arrêté n°62/COR/15 du 26 décembre 1962 portant création de la Commune de Bot-Makak ;
- Vu L'arrêté N° 000002/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Bot-Makak, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;
- Vu La circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'Exécution des marchés publics ;
- Vu La Circulaire N° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 Relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu La Circulaire N° 00000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités publiques pour l'exercice 2023 ;
- Vu La Lettre-Circulaire N° 00000192/LC/MINFI du 06 Janvier 2023 relative à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2023 ;
- Vu La Lettre-Commande n°00009/LC/R-CE/D-NK/COMMUNE DE BOT-MAKAK/SG/STADL/2023 pour l'équipement en couveuse avec alimentation a énergie solaire avec batterie à la Société Coopérative Simplifiée Agri-Village pour la promotion et l'augmentation de la production agricole au Cameroun (SCOOPS – AGRIVILLAGE) dans la Commune de Bot-Makak, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre en procédure d'urgence ;
- Vu L'ordre de service N° 000015/OS/C-BOT-MAKAK/SG/STADL/2023 du 05 Septembre 2023 valant mise en demeure ;
- Vu La lettre N°114/L/CBM/SG/STADL/10/2023 du 04 Octobre 2023 portant constat de carence ; Considérant les nécessités de service ;

## D E C I D E :

**Article 1<sup>er</sup>** : Conformément aux articles : 180, 181 (b), 182 (e), 184 du décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 suscité, la Lettre-Commande n°000009/LC/R-CE/D-NK/COMMUNE DE BOT-MAKAK/SG/STADL/2023 signée le 04 mai 2023 avec l'entreprise ETS JEANNY, BP 11449 Yaoundé, Tél. 698 046 073 / 678 041 993, pour l'équipement en couveuse avec alimentation à énergie solaire avec batterie à la Société Coopérative Simplifiée Agri-Village pour la promotion et l'augmentation de la production agricole au Cameroun (SCOOPS – AGRIVILLAGE), dans la Commune de Bot-Makak, est résiliée pour défaillance de l'entreprise.

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

### Ampliations

- MINDEVEL / Yaoundé ;
- MINMAP / Yaoundé ;
- PREFET / NK / Eséka ;
- ARMP / NATIONALE ;
- ARMP - CENTRE pour publication ;
- STADL / CBM (Chef Services des Marchés) ;
- DD / MINEPAT / NK / Eséka ;
- DD / MINDEVEL / NK / Eséka ;
- DD / MINADER / NK / Eséka ;
- Président CIPM / C-Bot-Makak ;
- SG / CBM ;
- Entreprise ETS FREDO AND SONS, BP : 11449 Yaoundé,  
Tél = 675 002 321 ;
- Affichage / Archives.

